

Compte-rendu Verbatim

Réunion raccordement en ligne

Mardi 8 février 2022 en ligne

Salle/adresse : En ligne

Nombre de participants : 47

Début/fin : 14h > 16h30

Intervenants :

Domitille Arrivet – Animatrice

Pierre-Emmanuel Vos – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Denis Cuvillier - Membre de la CPDP éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine

Elodie Jaussaud – RTE

Aurore Gillmann – RTE

Gro de Saint-Martin - RTE

Anne-Laure Fontanaud - RTE

Pierre-Emmanuel Vos : Je vais présenter les axes. Quel est le projet proposé au départ ? Pour comprendre, dans le cadre du débat public, trois questions au public. La première porte sur l'opportunité de développer un projet éolien au large des côtes sud-atlantiques. Les publics sont en capacité, bien sûr, de répondre oui ou non aux questions. Au-delà de ça, une seconde question qui porte sur la localisation, l'endroit où poser un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 mégawatts à l'horizon 2030. Ça, on a fait une zone d'études en mer de 743 kilomètres carrés pour chercher cette localisation. Enfin, une troisième question qui porte à partir de 2024 sur la possibilité d'envisager un deuxième parc d'une puissance de 1000 mégawatts maximum dont le raccordement pourrait être commun avec le premier parc. Pour travailler à la sélection d'une zone en mer pour une installation de projet, l'État a versé au débat public au départ une zone de 300 kilomètres carrés qui a été agrandie à 743 kilomètres carrés en décembre dernier, prenant en considération les

premiers retours du débat. Dans cette zone que l'on cherche pour un parc de 500 mégawatts, une zone d'environ 60 à 80 kilomètres carrés in fine pour l'installation des éoliennes. 1000 mégawatts, une zone de 100 à 130 kilomètres carrés. Au-delà de 1000 mégawatts, jusqu'à 260 kilomètres carrés. Un projet en mer, ça se présente de la manière suivante. L'ensemble des éoliennes en mer est relié entre elles par des câbles électriques sous-marins. L'ensemble de ces câbles électriques rejoint un poste électrique en mer à partir duquel s'effectue le raccordement électrique.

Domitille Arrivet : Élodie, vous êtes directrice du projet chez RTE. Quel est l'objectif de cet atelier ? Est-ce que vous pouvez nous le rappeler ? Notamment, vous avez une précision à faire sur le fait qu'aujourd'hui, on étudie des hypothèses où le projet se ferait.

Elodie Jaussaud : Oui, tout à fait. Les objectifs de notre réunion d'aujourd'hui, si le projet de parc éolien est lancé par l'État, ils seront de s'inscrire dans la continuité des ateliers territoriaux qui ont eu lieu les 25 et 28 janvier auquel la plupart d'entre vous ont participé. Ils avaient eu pour objectif de recueillir votre vision sur les enjeux prioritaires à prendre en compte pour le choix du corridor de raccordement. Aujourd'hui, ce qu'on va faire, ça va être en deux temps. La première partie va viser à restituer ce qu'on a entendu pendant les ateliers, pendant le débat public d'une manière générale sur le raccordement et les enjeux et vous présenter les mesures d'évitement de réduction de compensation associée aux enjeux prioritaires que vous avez pu nous faire remonter. L'objectif va être de recueillir votre vision sur cette synthèse qui va consolider le corridor nord, le corridor sud et la partie en mer, bien évidemment. Dans une deuxième partie, on va vous présenter les scénarios de raccordement, associés aux scénarios d'implantation du parc éolien qui ont été proposés par la CPDP. L'objectif encore une fois de pouvoir échanger et de recueillir votre vision sur ces scénarios avec une partie en sous-groupe sur les scénarios. Une question récurrente qui va nous occuper une bonne partie de l'après-midi, ça va être de recueillir vos avis sur corridor nord, corridor sud, mais surtout pourquoi, quels sont les points de vigilance selon vous ? Au niveau des outils qu'on va mettre à disposition pour échanger aujourd'hui, au-delà des présentations et de l'échange, des questions que vous pouvez poser à tout moment sur le chat, on aura des sessions de questions, réponses durant lesquelles vous pourrez activer vos micros. On va vous solliciter via un outil qui s'appelle Klaxoon. Vous pouvez soit via votre smartphone, donc en prenant en photo le QR code que vous voyez là, ça vous envoie directement, il n'y a pas besoin de télécharger une application. Vous rentrez un pseudo et vous aurez accès aux questions. Pour plus de confort et avoir un écran plus grand, vous pouvez entrer l'adresse qu'on voit ici. Vous aurez accès directement avec votre ordinateur.

Domitille Arrivet : Merci beaucoup. On va passer à la synthèse et c'est Aurore Gillmann qui est responsable de la concertation RTE sur ce projet qui va vous présenter ce qui s'est dit déjà jusqu'à présent pendant le débat et quelles sont les réponses techniques possibles aux questions qui ont été soulevées par les participants.

Aurore Gillmann : Oui, bonjour à tous. Merci Domitille. Depuis le début du débat fin septembre de l'année dernière, nous avons présenté une zone d'étude pour le projet de raccordement associé au projet présenté par l'État pour l'éolien en mer dont l'objectif est d'aller chercher le réseau de transport d'électricité. Nous avons la mission, la responsabilité à terre, qu'il s'agisse du réseau 225 000 volts que vous voyez ici sur la carte, en vert, pour certains volumes ou pour d'autres volumes, le réseau 400 000 volts, en rouge sur la carte. Pour aller chercher ce réseau, on doit contourner l'île d'Oléron par le nord ou par le sud.

Aujourd'hui, on est sur une zone d'étude, phase de débat public amont, elle est suffisamment vaste pour répondre aux différents scénarios pour l'éolien en mer, mais également pour prendre en compte les différents enjeux, en particulier en termes d'évitements pendant cette phase de débat public. Qu'est-ce qu'on a entendu depuis le début du débat public, quels que soient le format, les réunions de proximité, les ateliers thématiques ou encore les questions qui ont pu être publiées sur le site de la CPDP ? Elles peuvent être synthétisées par deux grandes catégories, d'une part les usages et les activités et d'autre part, l'environnement au sens large. Ce sont les sujets sur lesquels on a été interpellé ou interrogé régulièrement depuis le début. Le premier, concernant les usages et les activités, c'est bien évidemment la pêche avec la demande qui est revenue souvent de pouvoir garantir que la pêche puisse se faire au-dessus des câbles de raccordement. On a aussi eu des questions et on a eu l'occasion d'en reparler dans un atelier dédié, autour des restrictions qu'il peut y avoir autour du poste électricité en mer ou encore ce qu'il se passe en cas d'indemnisation. Même chose pour la conchyliculture, on pourra y revenir. Bien sûr aussi, le trafic maritime. L'agriculture puisque la zone d'étude est très agricole. Même chose, on a pu avoir des interpellations relatives à l'indemnisation ou aux restrictions si par exemple, on passe nos câbles en milieu agricole. Une question aussi qu'on a eue de la part des élus, c'est quelles sont les retombées fiscales associées au projet de raccordement ? Ou encore quelques questions sur les impacts en termes de circulation, de bruit ou encore comment on appréhende la thématique du patrimoine archéologique que ce soit en mer avec les épaves ou bien naturellement les enjeux liés au classement UNESCO du phare de Cordouan. Sur l'environnement, ce qui est fortement ressorti, ce sont les zones environnementales protégées, elles sont nombreuses, en mer ou à terre. Les enjeux prioritaires au vu du plan de gestion du parc naturel marin qui ont pu nous être présentés lors de l'atelier environnement dédié. Le parc naturel marin a pu nous partager les enjeux prioritaires de son point de vue, c'est-à-dire les habitats benthiques qu'ils soient génériques ou à enjeux majeurs de préservation, mais également les enjeux liés aux dérangements éventuels de l'avifaune au littoral. On a aussi beaucoup entendu parler de l'impact foncier. Évidemment, il y a des travaux associés au projet de raccordement. Ou les impacts sur le paysage, la forêt d'Arvert, l'érosion du trait de côte. Bien sûr qui est revenu très souvent. Ou encore, des thématiques qui sont liées au champ électromagnétique en mer ou à terre. Puis quelques questions très marginales, mais qui seront néanmoins traitées lors de cet atelier, sur le coût des scénarios de raccordement ou la préférence qu'on pourrait avoir sur les variantes nord ou sud. Puis deux demandes particulières, l'une qu'on va traiter aujourd'hui, c'est quel est notre retour d'expérience sur les impacts de projet de raccordement ? C'est vrai que dans notre portefeuille, on a d'autres projets. On peut s'appuyer sur ce retour d'expérience. Ou encore, une demande isolée, mais à mentionner, d'un raccordement qui passerait via Oléron pour sécuriser l'alimentation de l'île.

Pour revenir sur ce qui a été dit également lors des deux ateliers terrestres dédiés au raccordement, l'un au nord, l'autre au sud. Les expressions des participants, vous les avez à l'écran, les enjeux prioritaires qu'on peut ressortir pour le raccordement. On voit sur cet atelier nord que c'est encore une fois les enjeux environnementaux qui sont ressortis en très grande majorité. Juste derrière, les risques naturels. Bien évidemment, l'érosion du trait de côte et ce qui peut toucher aux inondations par exemple. Derrière, les activités marines ou les zones urbaines qui sont arrivées ex aequo. Aussi les zones humides et les marais qui sont très présents sur le territoire. Des thématiques qui rebouclent avec celles qu'on a pu entendre par ailleurs. Avec des choses plus précises qui sont ressorties des expressions des

participants. Par exemple, sur les zones ZNIEFF. Le fait qu'il faille absolument les éviter. Les questions autour de la turbidité liée aux travaux en terre. Ou encore une fois aux navires de commerce, à l'agriculture ou bien à la pêche. Aussi et ça, c'est utile, on le note et on s'en servira naturellement s'il y a un projet à l'issue de ce débat public, ce sont les recommandations qui peuvent nous être adressées touchant à des données sur la biodiversité, sur un projet lié à la cartographie des bancs d'huitres entre les deux îles ou encore des données qu'on pourrait utiliser sur le suivi de la qualité de l'eau ou des sédiments.

Passons côté sud. Ce que nous avons retenu, les termes qui sont fortement ressortis de cette séance. Encore une fois, les enjeux environnementaux. Les eaux humides et les marais. Là et c'est assez logique vue la présence de la forêt d'Arvert, une forte expression sur les espaces boisés. Encore une fois, on retrouve les risques naturels ou encore les activités marines avec une thématique paysage qui est peut-être plus fortement ressortie au sud qu'au nord. Sur les points plus spécifiques, ce sont les espaces protégés en forêt et en zone humide, toujours sur la presqu'île d'Arvert. L'enjeu très fort de la préservation du lit de l'estuaire, compte tenu notamment du plan national d'action sur l'esturgeon européen et également les espèces migratrices, dont la crevette blanche. L'enjeu évidemment du périmètre autour du phare de Cordouan qui est assez logiquement revenu à cette occasion. Et des questions relatives à où est-ce qu'on mettrait des compensations au littoral liées aux enjeux paysages ? Encore une fois, l'enjeu de l'érosion et de l'atterrage. Et quelques recommandations qui ont été notées sur les données de biodiversité à prendre en compte, en partenariat avec la LPO. Également des expressions qui ont été mises en ligne sur le site de la CPDP pas plus tard qu'hier. Pour ce qui touche toujours et uniquement au raccordement. Il y a plusieurs cahiers d'acteur qui ont pu traiter la thématique raccordement, le premier étant le port atlantique de La Rochelle qui préconise entre autres un raccordement mutualisé de deux parcs en courant continu. On y reviendra quand on reparlera des scénarios de raccordement. On a une prise de position claire de l'acteur portuaire de la variante nord. Également, cet acteur préconise d'ensouiller les câbles, de les protéger sous le fond de la mer pour favoriser finalement la coexistence des usages. Il donne sa préférence pour une option de raccordement au nord. Comme on le voit sur la carte, dans le périmètre du port de La Rochelle. On a aussi deux autres cahiers d'acteur, d'association soit d'usagers kitesurf a priori, soit de protection des sites, des paysages de l'île de Ré qui eux aussi ont mentionné les enjeux de raccordement dans leur contribution. Soit pour dire, pour l'association Au Taquet qu'on sait raccorder à plus de 100 kilomètres des côtes. On y reviendra dans la phase scénario. Ou alors, l'association de l'île de Ré qui porte une attention particulière aux enjeux liés à la phase travaux, mais également démantèlement d'un éventuel raccordement.

Domitille Arrivet : Merci beaucoup Aurore. Je vais passer la parole à Denis Cuvillier pour voir s'il y a des questions parmi les participants. Je voulais vous préciser que cette réunion est enregistrée de façon à ce qu'aucune de vos expressions ne se perde.

Denis Cuvillier : Si je balaye la conversation de la réunion, il n'y a pour l'instant pas de question sur le contenu même des présentations qui ont été faites. Il y a juste des remarques d'ordre logistiques, mais qui manifestement ont été toutes répondues. Si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas. Vous les inscrivez dans la partie prévue. Lorsqu'on viendra à l'échange de questions, réponses, je les reprendrai pour les poser au maître d'ouvrage. Au temps pour moi, il vient d'en arriver. Madame Laval, votre question est courte, je vais la

reprandre pour moi. La question, c'est si les câbles sont fortement enterrés ? C'est manifestement une question pour RTE.

Aurore Gillmann : Oui, on y reviendra. Pour les raccordements éoliens en mer, c'est effectivement ce que prévoit RTE pour l'ensemble de ses projets de raccordement, jusqu'au réseau existant, les câbles sont enterrés sous le fond marin ou le sol terrestre quand c'est possible.

Denis Cuvillier : Une question de Leïla Renaud. Je souhaiterais qu'on lui passe la parole parce que je pense que sa question mérite un développement.

Leïla Renaud : Oui, bonjour. Merci. Ma question, on vient de voir sur la diapositive, la position de 3 acteurs plutôt sur le scénario de raccordement nord. J'aurais voulu savoir s'il y avait la même chose sur des acteurs qui étaient plutôt concernés par le raccordement sud.

Denis Cuvillier : C'est une question qui s'adresse à la CPDP. Aujourd'hui, on a accueilli quelques cahiers d'acteurs, on ne les a pas tous. Pour l'instant, on a mis ceux-là qui sont en relation avec les raccordements. Nous publierons régulièrement à partir de maintenant tous les cahiers d'acteurs qui vont arriver dans le cadre du débat.

Leïla Renaud : D'accord, merci. Est-ce que je peux profiter d'avoir la parole, j'ai une deuxième question ?

Denis Cuvillier : Allez-y, bien sûr.

Leïla Renaud : Merci. Lors de l'enquête publique, on a pu avoir des modélisations paysagères sur différents points de la côte. Il me semble qu'il n'y avait que les éoliennes qui étaient représentées, est-ce qu'il y aura des modélisations paysagères prenant en compte les différents postes notamment de conversion ou autres structures liées au raccordement ?

Denis Cuvillier : Je pense que c'est une question pour RTE.

Aurore Gillmann : Oui. On ne peut pas à ce stade du débat présenter des modélisations sur un raccordement qui n'est pas décidé et qui correspond lui-même à un projet éolien en mer qui n'est pas décidé. Ce qu'on peut présenter, ce qu'on abordera rapidement tout à l'heure, ce sont des exemples de ce qui peut être fait. Ultérieurement, ce sont des choses qu'on peut tout à fait présenter en concertation. C'est ce qu'on fait d'ailleurs. Pour favoriser l'insertion environnementale ou paysagère de nos ouvrages. On présente des plans, une façon de faire pour la co-construire, s'assurer que ça va bien et que ça convient évidemment aux parties prenantes. Donc la réponse est oui, mais bien ultérieurement dans la phase de développement du projet.

Leïla Renaud : Merci.

Denis Cuvillier : Je vais lire la question de M. Marssac. Actualité récente, ont bien enregistré le premier accident sur un parc éolien au large de la Hollande. Un bateau a heurté une station. A-t-on déjà envisagé ce type d'incident ? Je pense que c'est une question plutôt sur le parc éolien, c'est plutôt une question pour l'État.

Pierre-Emmanuel Vos : On envisage ce type d'incident, c'est pourquoi on a la préfecture maritime qui aura une réglementation très précise des usages du parc éolien. C'est prévu effectivement d'essayer de contenir au maximum ce genre d'incident.

Denis Cuvillier : Une question du Comité régional des pêches. La question est la suivante, en cas d'ensouillage et pour un raccordement au nord en milieu rocheux, comment ferez-vous cet ensouillage ? C'est une question pour RTE.

Aurore Gillmann : Oui, merci M. le vice-président. Comme on pourra y revenir rapidement après, on va favoriser le passage dans des fonds sableux ou sédimentaires dans un premier temps. On fera des études dites de dérisquage pour aller voir de plus près, une fois qu'on sait par exemple sur quelle variante on est susceptible de pas. Après décision ministérielle, on ira faire des relevés du fond de la mer. Pour voir beaucoup plus précisément ce qu'il en est. Si l'objectif est bien d'ensouiller le câble dans des fonds meubles, on pourra se rassurer là-dessus dans le meilleur des cas. Si par hasard, on voit que les épaisseurs sédimentaires ne sont pas assez épaisses pour faire un ensouillage à la profondeur qu'on souhaitait, on fera appel à d'autres techniques qui peuvent être par exemple l'enrochement ou des protections types matelas. Ça dépendra vraiment de ce qu'on aura vu, quand on sera en phase d'étude de dérisquage. Donc, bien après la décision de lancer le projet par l'État. Ce sont des choses qu'on pourra tout à fait partager avec les Comités des pêches pour travailler les choses plus en finesse.

Domitille Arrivet : On peut peut-être prendre une dernière question si ça vous convient, Denis Cuvillier, parce qu'après on doit passer à la suite de la présentation.

Denis Cuvillier : Oui, il en reste deux. On va essayer de prendre les deux puisque la dernière est assez courte. Une question de Laurent Soulier. Est-ce que les tracés peuvent être positionnés sur une carte des habitats, notamment pour repérer les habitats rocheux ?

Aurore Gillmann : Oui, M. Soulier. On n'a pas prévu aujourd'hui de partager les cartes des différents enjeux dont fonds rocheux, environnementaux parce que ça prendrait beaucoup de temps. Ceci dit, les fonds de carte qu'on a et qu'on pourra repartager ensemble si vous le souhaitez, ce sont ceux du SHOM à ce stade où les enjeux dont je parlais tout à l'heure, les habitats Natura 2000 ou à enjeux majeurs du parc naturel marin. C'est tout ce qu'on a en termes bibliographiques. C'est ça qu'on ira expertiser dans une phase ultérieure, comme je venais de le dire, pour dérisquer l'éventuelle fuite de raccordement du moindre impact du projet.

Denis Cuvillier : Une dernière question, une remarque de Bertrand. Puisque rien n'est décidé, pourquoi cette téléconférence sur un projet qui ne doit pas se faire ? Je pense que c'est une réponse à deux voies. Côté Commission particulière du débat et côté État. Je réponds pour la Commission particulière du débat. Rien n'est encore décidé et c'est le moment où il y a encore des possibles qui peuvent se faire. Le but du débat, c'est bien de recueillir les arguments et nous, Commission, nous les transmettrons à l'État. Nous reprenons tous les arguments qui ont été donnés dans le cadre du débat, nous les mettrons en compte rendu, nous les porterons à la connaissance de l'État et nous demanderons les réponses à l'État sur les arguments qui auront été développés dans ce cadre du débat. Peut-être que l'État peut compléter ma réponse sur sa propre gestion de la décision.

Pierre-Emmanuel Vos : Merci. Écoutez, ça a déjà été très bien résumé par M. Cuvillier.

Domitille Arrivet : Très bien. Merci pour vos premières questions. Est-ce que je repasse la parole à Élodie pour la séquence suivante ?

Aurore Gillmann : Je propose de poursuivre sur les réponses qu'on peut finalement apporter en vue des solutions que RTE a dans sa besace et aussi du retour d'expérience qu'on a pu avoir sur d'autres projets de raccordement éolien en mer. Quelle réponse possible pour répondre à ces différents enjeux ? Pour rappel, le schéma en coupe d'un raccordement qui part du poste électrique en mer jusqu'à un poste électrique à placer sous le réseau existant terrestre, donc oui le câble est placé sous le fond de la mer de façon préférentielle et enterré pour la partie terrestre pour l'ensemble de ces projets. On s'arrête deux secondes, aujourd'hui on est en phase de débat public, mais la façon de répondre à ces enjeux est itérative. C'est-à-dire qu'une fois que la décision de l'État sera donnée sur le projet, on partira pour faire un état initial de l'environnement et des usages sur la zone pour identifier les enjeux. Puis étudier les solutions comme celles que vous verrez après pour éviter d'impacter les enjeux en questions, réduire ces impacts au maximum et in fine seulement si on n'arrive pas à éviter, réduire, les compenser. Tout ceci est fait évidemment en application de la réglementation qu'on applique et qu'on appliquera bien sûr pour ce projet. Une fois qu'on a défini ces mesures d'évitement de réduction de compensation, ces mesures ERC, on peut ensuite envisager des mesures de suivi pour ces projets. Tout ceci, RTE le fera en tant que maître d'ouvrage de la partie raccordement. Le lauréat industriel le fera pour la partie parc par la suite du projet. Évidemment, on ne le fera pas tout seul. On le fera avec les acteurs du territoire, des bureaux d'études spécialisées, avec l'appui des services instructeurs de l'État, les laboratoires de recherche, etc. Le grand moment de cette analyse, c'est naturellement l'étude d'impact environnemental qui intervient postérieurement. En résumé, le projet dans cette perspective d'évitement, réduction, compensation, n'arrête pas d'évoluer et il le fait de façon de plus en plus zoomée sur le territoire puisqu'on parle d'une grande échelle en phase de débat public, une large zone d'étude. Une fois que le projet est décidé et que RTE aura choisi une zone d'étude plus resserrée pour le projet de raccordement, on repartira en concertation pour aller chercher sur un fuseau une zone d'étude plus resserrée, un fuseau de moindres impacts. J'y reviendrai avec des exemples précis. Encore une fois, ce choix de fuseau de moindres impacts, RTE ne le fera pas seul, ce sera fait en concertation avec les experts, les scientifiques, les usagers, etc. Puis, on resserra encore la zone de projet pour passer à la phase autorisation et phase de pré travaux avant la mise en service.

Bien sûr, comme maître d'ouvrage, on a plusieurs types de mesures d'évitement plus ou moins standards. La première est de déplacer le projet. L'autre d'utiliser des structures existantes. Modifier l'emprise du projet. Varier sur les choix techniques qui peuvent être de plus ou moins faible impact ou bien des mesures de défense des enjeux environnementaux qui sont de plusieurs ordres. Encore une fois, on les présentera après les études, et notamment les études qui nourrissent les études d'impacts. On a plusieurs catégories de mesures d'évitement puisqu'on parle d'abord d'évitement. Évitement géographique, technique ou temporel. Premier exemple de mesure d'évitement géographique, on peut éviter par exemple des zones d'activités en mer, ici conchylicole, mais ça peut être d'autres zones d'activités, des granulats, des anciennes activités types épaves ou sites archéologiques. Deuxième évitement classique, bien sûr on s'attache d'abord à éviter les habitats benthiques sensibles comme les récifs d'Hermelles. Autre type d'évitement, on évite de placer nos ouvrages de raccordement en l'occurrence les câbles, dans les zones soumises aux forts risques naturels comme l'érosion du trait de côte qui est très important sur ce littoral. Quand on a aussi des enjeux, des obstacles naturels ou pas d'ailleurs, à franchir ou à contourner, on peut utiliser la technique du forage dirigé. Ça permet par

exemple, de contourner, de passer sous une dune littorale sans avoir de ce fait, à impacter. Autre technique, on en a déjà parlé, on y reviendra j'imagine, c'est d'ensouiller le câble, de le placer sous le fond de la mer, bien sûr si la nature du fond le permet. Pour éviter les risques d'accroche si on parle de pêche ou tout simplement pour réduire les risques de la navigation au-dessus du câble. C'est une solution technique préférentielle pour RTE, pour l'ensemble des projets. Autre mesure d'évitement temporelle cette fois, on peut tout à fait prévoir les travaux au littoral, dans les périodes, pour éviter évidemment les périodes de reproduction qu'il s'agisse d'avifaune, mais d'autres espèces qui peuvent être présentes. On peut aussi décider et c'est souvent en lien avec les élus, d'éviter de travailler en période estivale sur les plages. Autre mesure d'évitement temporelle, on peut étudier et décider de ne pas travailler certaines zones qui sont pêchées pour la Coquille Saint-Jacques. Vu son importance économique, ça peut tout à fait s'envisager. Si on prend un exemple de l'évitement en mer qui a pu être fait en phase amont d'un projet, prenons l'exemple du projet de raccordement de Saint-Nazaire donc plus au nord sur la façade. Vous voyez ici l'aire d'étude qui a été présentée à la concertation avec la cartographie des enjeux, des principaux enjeux qui avaient été identifiés. Les enjeux liés au trafic maritime de Saint-Nazaire, des zones rocheuses, des zones d'extraction de sédiments marins, du gisement coquillé et des espaces remarquables au littoral et également des zones de protection spéciale puisqu'on est aussi en zone Natura 2000 dans ce secteur. Voici l'aire d'étude que RTE a proposée à la concertation. Sachant qu'à l'époque, il n'y avait pas de débat public amont et que la zone du parc était déjà fixée avant. Il y a eu des échanges. On a fait les études. On a proposé plusieurs fuseaux de moindres impacts qu'on a mis en balance. Vous voyez ici celui qui a été retenu in fine comme étant le fuseau de moindre impact. Ça a permis ce dernier choix, de procéder à des évitements supplémentaires parce que les principaux enjeux avaient été évités en phase d'aire d'études. Le fuseau de moindres impacts a pu permettre d'éviter les derniers fonds rocheux qui n'avaient pas pu être évités. D'éviter totalement d'éviter les chemins du port ou encore de s'éloigner de façon importante des zones conchylicoles sur la zone. Si on passe à l'évitement en milieu terrestre cette fois. On fait la même chose. On peut éviter en termes géographiques. On va éviter d'abord les espèces et les habitats protégés, quels qu'ils soient. Si on est amené à passer à proximité, on fera appel à la mise en défense sous le contrôle d'un écologue. C'est ce qu'on fait classiquement pour ce type de thématique. Ce qu'on peut aussi faire, c'est passer de façon privilégiée en zone artificialisée. Ça peut être des routes, des délaissées, des pistes cyclables. On l'a refait après avoir passé nos câbles souterrains. Si on est amené à passer en milieu forestier, on va d'abord chercher à passer dans des espaces déjà ouverts. Par exemple, ici, sur une liaison aérienne RTE existante. Dernier élément, mais néanmoins important, on va aussi chercher à éviter les sites archéologiques qu'ils soient déjà bien connus ou présumés. Là, bien sûr, on travaille avec les autorités compétentes. Autre mesure d'évitement technique cette fois, on enfouie, on enterre nos câbles de façon systématique pour ces projets raccordement éolien en mer, pour éviter les impacts paysagers au littoral. De la même façon, l'évitement temporel peut nous permettre d'éviter des périodes de reproduction qui peuvent être différentes selon les milieux et les espèces. De façon générique, on peut aussi éviter de faire les travaux à certaines périodes ou à certains endroits pour éviter de perturber des activités, par exemple le tourisme. Si on passe aux mesures de réduction disponible en mer et au littoral, de la même façon on peut réduire nos impacts de façon géographique par exemple en recherchant de façon itérative de passer dans les fonds meubles types sable, gravier ou vase. La réduction de la gêne peut tout à fait être organisée en faisant appel notamment au navire « Chien de garde » pour éviter de gêner trop les usages autour de la zone travaux qui elle-même est

mobile sur l'espace maritime en tout cas pour la pose des câbles. Mesure de réduction technique, si on n'arrive pas à ensouiller, M. Wahl, on va enrocher ou protéger avec des matelas en fonction de ce qu'on trouvera sur le fond de la mer. Dans tous les cas, ces solutions techniques seront vues avec les communautés et les usagers compétents. Le risque du dérangement de la faune marine peut aussi trouver des solutions techniques, l'observation bien sûr et évidemment le démarrage progressif des machines et des travaux pour réduire au maximum les impacts acoustiques. Même chose sur les calendriers d'opérations. Les modes opératoires peuvent être optimisés pour réduire la gêne sur le trafic maritime. L'accès des ports, des chemins d'accès en particulier. Également, on peut aller chercher des périodes de moindre fréquentation pour certaines espèces de limicole ou de laridé le cas échéant. Même chose côté terrestre. On peut tout à fait déployer ce type de solution, d'éviter de mettre des ouvrages de jonction par exemple dans les zones à enjeu environnemental. Sur les postes, on peut travailler la localisation et leur insertion paysagère de façon tout à fait fine, également quand on avance dans le développement du projet. Une fois qu'on passe nos câbles dans les fonds, par exemple, agricoles, on peut tout à fait remettre en place les horizons de sol pour favoriser la reprise du milieu et la remise en culture très rapide des parcelles en question. Même chose dans les espaces boisés ou les haies. On peut trouver des modes opératoires qui permettent de passer entre deux arbres avec des distances relativement faibles de 5 mètres par exemple et également tous les modes opératoires qui permettent de réduire les impacts, protection de sol, emprise réduite. Puis, des mesures plus génériques pour réduire le bruit, gérer les eaux et les déchets bien sûr, élaguer plutôt qu'abattre des arbres, etc. Temporelles également, si on est amené à passer en zone humide, on ira travailler ces milieux en période sèche. Par exemple, dans les marais. Dernier exemple, on peut éviter de travailler des axes routiers à certaines périodes pour limiter au maximum la gêne. Voilà pour les solutions génériques qu'on peut avoir à disposition en termes d'évitement de réduction. Peut-être qu'on peut finir par le poste puisqu'il y a beaucoup été question d'enjeux de paysage dans les ateliers. Les postes sont le seul ouvrage de raccordement susceptible d'avoir un impact paysager, en tout cas en partie littoral et terrestre. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on recherche et on recherchera systématiquement les emplacements les plus efficaces par exemple en termes de pente pour éviter de trop terrasser, avoir un intérêt écologique le plus limité possible. Bien sûr, on regarde la rotation du site. On ne va pas aller chercher des terres à haute valeur économique par exemple. Il faudrait aussi que ce soit propice à une bonne insertion paysagère. Tout ceci peut être vu avec les acteurs en phase quand on est à cette étape du projet. Côté fiscalité, les postes en génèrent. Elle est variable en fonction des communes, des surfaces et s'il y a des transformateurs ou pas dans le poste. Oui, il y a des retombées économiques locales pour les territoires qui accueillent ce type d'ouvrage. Ensuite, on va travailler avec les gestionnaires, les élus et les professionnels à l'insertion paysagère ou environnementale du poste. On peut envisager, par exemple, si on est en limite de zone urbanisée d'avoir recours à des postes en bâtiment le cas échéant, pour favoriser l'insertion paysagère. Dernière chose et c'est important, compte tenu de l'enjeu du Phare de Cordouan, c'est une question qui est arrivée en réunion, nous prenons l'engagement que nous redonnons ici, d'exclure tout ouvrage visible type poste de compensation intermédiaire dans la zone de vue du Phare de Cordouan que vous voyez sur la carte. Dernier exemple pour montrer ce que ça a donné pour un projet un peu plus au nord sur la façade, le projet de raccordement des îles de Noirmoutier. On a proposé plusieurs solutions de fuseau de raccordement à terre que vous voyez ici, entre le littoral et des zones urbaines. Le fuseau de moindres impacts retenu a permis d'éviter les zones d'érosion du trait de côte, des massifs D'arvert, mais aussi des

marais salants. Ensuite, il a été affiné avec les territoires et les parties prenantes. Il nous a amenés à emprunter un milieu ouvert en forêt de protection « lunaire », deux passer en priorité dans les milieux artificialisés, mais en majorité en milieux et zones humides marais. Vous voyez le tracé, le détail, qui a été soumis à l'enquête publique puis retravaillé dans le cadre des autorisations. Puisqu'on est passé en zone humide, on a procédé sur de la compensation en zone humide au titre de nos autorisations avec encore une fois de nouveaux évitements, de nouvelles réductions et des mesures précises de compensation et de suivi. Il y a des mesures de compensation, de suivi, de cas échéant à terre. En mer, on a trois exemples. Un suivi des habitats. Il a été choisi de suivre la qualité des coquillages en application des protocoles Ifremer. Dernier exemple, on a vu faire un suivi dont la méthode a été définie sur le suivi biosédimentaire en zone Natura 2000. Un exemple de suivi qui vient d'être acté en termes de protocole pour le projet raccordement de Noirmoutier où les fonds sont en grande majorité rocheux. On prévoit d'enrocher en grande partie nos câbles sur ce raccordement. Il y aura un suivi de ce qu'on appelle l'effet récif, concrètement, pour voir si la macrofaune, les crustacés ou la faune intéressée peuvent trouver un intérêt à se développer sur les protections qu'on mettra en place à partir de l'année 2024 pour ces travaux.

Pour finir, ERC pour compensation et suivi peut aller jusque dans l'accompagnement. Il peut prendre plusieurs formes en fonction de nos impacts et des échanges qu'on peut avoir avec les parties prenantes des territoires. Ça peut être des actions de valorisation du patrimoine naturel comme ici pour le projet Dieppe-le-Tréport. Ça peut aussi prendre la forme de projet de recherche et développement. Vous voyiez la liste ici, ce sont l'ensemble de nos projets de R et D en mer, qu'on mène avec des partenaires pour répondre aux questions qui peuvent être posées en termes d'impacts sur nos ouvrages de raccordement qu'il s'agisse de la phase travaux ou exploitation. Mais également des questions plus larges qui peuvent toucher à la planification maritime ou à la coexistence des usages.

Domitille Arrivet : Merci beaucoup Aurore. On va regarder s'il y a quelques questions qui sont spécifiquement liées à cette thématique ERC, éviter, réduire, compenser. Sinon, on va passer à la séquence suivante pour ne pas prendre du retard par rapport à notre timing.

Denis Cuvillier : J'avais promis à Marine Lavale qu'on répondrait à la question qui était posée à la séquence précédente. Je la lis pour ne pas perdre trop de temps. Est-ce que le raccordement nécessite des travaux également sur terre pour renforcer les réseaux existants ? C'est clairement pour RTE.

Aurore Gillmann : Oui. Merci beaucoup de cette question. Oui, on sait qu'on devra renforcer notre réseau 400 000 volts sur la façade sud atlantique, indépendamment d'ailleurs de ce projet de raccordement éventuel. Tout simplement pour pouvoir répondre aux objectifs de transition énergétique des pouvoirs publics au sens large, c'est-à-dire Etat d'un côté avec sa planification énergétique et régionale de l'autre avec les objectifs fixés par le SRADDET, le schéma de développement et d'aménagement du territoire régional où plusieurs gigawatts d'énergies renouvelables sont prévus sur le territoire à horizon 2035. On sait qu'on va devoir adapter notre réseau en conséquence pour qu'il puisse accueillir ces nouveaux venus. Notre sujet pour ce débat, pour l'éolien en mer, c'est de connaître ce qui peut être prévu en mer pour pouvoir intégrer ces nouveaux volumes éoliens en mer aux nouveaux besoins à accueillir sur le réseau. Ces travaux de renforcement de réseau terrestre sont prévus, seront réalisés, mais indépendamment du projet dont on parle aujourd'hui, même si on a besoin d'y voir clair pour trouver les bonnes solutions.

Denis Cuvillier : Mme Arrivet, je suis désolé parce que je vous perturbe dans votre rôle de gardien du temps. Je trouve qu'il y a des échanges qui ont été intéressants entre Johnny Wahl et entre RTE, Gro de Saint-Martin. Est-ce qu'on pourrait leur passer la parole à tous les deux en leur demandant d'être rapides sur les échanges qu'ils ont eus parce qu'ils peuvent intéresser tout le monde ? On peut peut-être commencer par Johnny Wahl en espérant qu'il a retrouvé un micro. Non, donc je vais essayer de faire la synthèse de ces remarques. Elles portent sur les embranchements. La question, c'est que se passe-t-il en cas d'embranchement notamment vis-à-vis de l'activité de la pêche ? Est-ce que Mme de Saint-Martin, vous pouvez répondre à cette question ?

Gro de Saint-Martin : Oui, la préoccupation de M. Wahl, c'était quand on ne peut pas ensouiller et qu'il faut faire autrement, c'est-à-dire protéger les câbles, soit avec des enrochements, soit avec des matelas béton, est-ce que c'est compatible avec la pêche ? Sa position était plutôt que ce n'était pas compatible avec la pêche. Ma réponse c'était que ça peut tout à fait être compatible avec la pêche. Les enrochements peuvent être étudiés, les fentes peuvent être adaptées de façon à rendre la protection du câble compatible avec la pêche. Je citais l'exemple de l'Écosse où ce type de travaux communs entre les développeurs et les pêcheurs. Les pêcheurs s'engagent à vérifier le caractère chalutable des protections par enrochement proposées par les développeurs avant la mise en service du parc.

Denis Cuvillier : Merci. Madame Renaud avait posé une question que je trouve intéressante. Désolé, je vais grignoter un petit peu de temps. Les périodes de moins de fréquentations des limicoles et laridés ne sont pas forcément en hiver. Nous avons de très importants sites d'hivernage reposoir dans certains secteurs. L'urbanisation vis-à-vis de la loi littorale, il y a-t-il des dérogations pour des projets d'intérêt général ? Je pense que c'est une question pour l'État.

Aurore Gillmann : M. Cuvillier, je vais peut-être répondre à la première partie de la question. Oui, évidemment, ça dépend des zones et des espèces, donc naturellement que ce sera affiné avec les sachants du territoire. Avec la LPO, premier chef, mais d'autres acteurs le cas échéant. Bien sûr qu'on affinera ça quand on sera en phase d'inventaire écologique, pour faire l'étude d'impact. Mme Renaud, c'est bien noté. Tout ceci sera approfondi. J'espère que vous co-construirez tout ceci avec nous en temps utile. La deuxième question, je laisserai peut-être Pierre-Emmanuel compléter. Ce qui est certain c'est qu'il n'y a pas de dérogation prévue par la loi littorale pour nos postes éventuels de raccordement au littoral. C'est pour ça qu'on a entre guillemets les mêmes difficultés que les élus, par exemple, à répondre à ces préconisations de la loi. C'est-à-dire placer des postes en continuité de l'urbanisation quand au contraire, peut-être que les populations souhaiteraient les voir les plus éloignés possible des habitations. Évidemment, c'est une difficulté pour nous, si on doit prévoir des postes de compensation dans cette zone littorale. On sait que ce sera des choses à regarder de façon très fine avec les élus et les parties prenantes. Ce sera une question épineuse à résoudre le cas échéant.

Domitille Arrivet : Est-ce qu'on peut passer à la séquence suivante ?

Denis Cuvillier : On va essayer pendant la séquence suivante de régler la question du micro de M. Wahl. Manifestement, il y a un bug. Si on peut essayer de travailler là-dessus, mais sans gêner la séquence.

Domitille Arrivet : On peut passer à la slide suivante et donc la synthèse des sensibilités. Pour faire ce travail de synthèse et de pouvoir vous écouter, on va utiliser l'outil Klaxoon qui est très simple. On a mis dans le chat le lien vers l'URL et le code ci-dessous qui peut vous permettre d'accéder à Klaxoon via un ordinateur. Avec votre téléphone, il suffit de prendre en photo le QR code qui apparaît à l'écran et vous allez nous rejoindre sur Klaxoon. Ça va permettre une interaction sur un certain nombre de points et notamment sur la question des corridors nord ou sud. Ce petit atelier ne doit pas nous mener plus loin que 15h30. Je vous laisse la main.

Aurore Gillmann : Oui. On vous propose sur cet outil de synthétiser les enjeux qui sont ressortis comme les plus prégnants des expressions qu'on a pu récolter pendant tout le débat public. Ce sont les mêmes catégories que ce qui a été exposé en termes de mesures ERC. Les usages bien sûr, qui peuvent être différents ou plus ou moins différents, importants, d'une variante à l'autre. Les enjeux paysages, patrimoines. Les enjeux environnementaux, mais également les enjeux physiques. On pense par exemple aux risques naturels, dont l'érosion dont il a beaucoup été question jusque-là. Le format qu'on a retenu pour essayer de cartographier ça, sans avoir à cumuler beaucoup de couches cartographiques sur un même espace, c'est de placer ces enjeux sur les deux variantes en question en mer ou à terre, pour pouvoir visuellement avoir une première représentation mentale. Puisque ce n'est pas une représentation scientifique des choses. On n'est pas dans une restitution de nos études bibliographiques. On est dans une restitution de ce qu'on a entendu et de comment RTE, maître d'ouvrage à ce stade du projet, voit les enjeux au vu de la façon dont ils ont été exprimés ou étoffés pendant cette première phase de débat public. On prend peut-être variante par variante pour vous expliquer un peu comment on les a positionnées. On vous invite à réagir dessus, de compléter, de les qualifier, c'est ça qui nous intéresse. C'est d'avoir vos retours, vos compléments là-dessus. Est-ce qu'on a oublié des choses ? L'enjeu pour vous est peut-être beaucoup plus important que la façon dont on l'a représenté ici. Si on part de la map nord en mer, évidemment on a beaucoup entendu parler du parc naturel marin. On l'a redit, il y a des zones environnementales sensibles des habitats benthiques, des zones à protéger absolument. On a aussi des fonds marins qui peuvent être complexes. Ça a été redit par M. Johnny Wahl. En map nord, on a des habitats ou des fonds potentiellement rocheux, même s'il y a des fonds sédimentaires ou sableux. Il y a aussi des fonds sableux et à éviter le cas échéant. Côté pêche, ce sont aux professionnels de nous dire ou redire peut-être. On sait qu'il y a une pratique de la pêche côtière très dynamique et importante dans cette variante nord. Après, il y a d'autres enjeux, il y a des concessions de granulats marins qui sont actives sur le secteur. On a aussi beaucoup de plaisance. On a bien évidemment aussi les enjeux liés à la navigation maritime vers le port de La Rochelle. Ensuite, on a la conchyliculture puisqu'on a beaucoup de concessions actives au littoral pour cette variante nord. On a beaucoup entendu parler des enjeux liés à la qualité de l'eau avec des sédiments pollués et aussi une thématique, un enjeu de dérangement de l'avifaune au littoral. Voilà pour l'essentiel, la taille est liée à la façon dont on a pu l'entendre, encore une fois.

Si on passe à terre. On a effectivement entendu qu'il y avait un enjeu lié aux zones urbaines pour réduire nos dispositifs d'atterrissage ou de localisation éventuelle de poste près du littoral. Puis, il y a des thématiques dont on a parlé dans la première phase de restitution qui sont les zones humides, l'agriculture qui est très présente, mais aussi les enjeux liés au

dérangement avifaune ou encore, c'est de la cartographie, les sites qui sont gérés par les conservatoires du littoral.

Voilà pour vous expliquer un peu comment on a pu construire ça. Le placement des mots n'est pas géographiquement correct. C'est de dire qu'on sait que c'est à terre, au littoral ou en mer. L'idée étant d'avoir une première vision de cette variante nord, mer et terre et de pouvoir la comparer à sa voisine du sud sur laquelle on peut peut-être rapidement revenir.

On retrouve globalement les mêmes enjeux même s'ils peuvent être perçus de façon légèrement différente. On sait qu'on a des zones protégées, en mer, mais aussi beaucoup à terre en termes environnemental. On n'a pas forcément les mêmes fonds marins, mais ils ont d'autres caractéristiques, notamment la dynamique hydrosédimentaire ressort très fort ici. On sait qu'elle est extrêmement importante. Ça a une importance quand on veut percer des câbles sur le fond de la mer. On retrouve évidemment les risques d'érosion qui sont beaucoup plus forts sur la variante sud que la variante nord puisqu'il y a moins d'ouvrages de stabilisation, notamment sur la presqu'île d'Arvert. On a aussi une zone de granulats marin. Et comme au nord, on a aussi des sites et des monuments remarquables. Ici, évidemment le Phare de Cordouan qui vient d'être classé et qui prend une forte place sur cette variante sud. Côté terrestre, on retrouve la forêt de la presqu'île d'Arvert, les sites du Conservatoire du littoral qui sont en plus grand nombre par rapport au nord, des zones urbaines qui sont très présentes au littoral et beaucoup de zones humides naturellement. Des enjeux agricoles qui sont aussi comparables à la variante nord. Les mêmes thématiques globalement, avec aussi les enjeux touristiques qui valent aussi pour le nord.

Voilà comment l'outil a été construit et sur lequel, on peut peut-être soit échanger, répondre des questions, soit vous inviter à le faire vivre via votre outil Klaxoon pour voir comme ça vous l'a été expliqué, si vous souhaitez rajouter des choses pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait lors des ateliers terrestres dédiés. Puis surtout, les points de vigilance, donc code couleur rouge ou orange. Saumon. Voilà les choses sur lesquelles vous souhaitez attirer notre attention pour les suites éventuelles du projet ou encore une fois des enjeux qui seraient appelés à manquer ou pas assez gros d'après vous.

Denis Cuvillier : J'ai vu des mains se lever, mais je ne retrouve rien dans les conversations. Il y a M. Micheau que j'ai vu, qui a levé la main à un moment donné. Est-ce que l'animateur, vous voyez des gens qui ont levé la main ?

Domitille Arrivet : La seule personne qui a levé la main, c'est en effet Philippe Micheau. Si on peut lui ouvrir son micro.

Philippe Micheau : Bonjour à tous. Au sujet du tracé des éventuels raccordements, je tenais à apporter une précision pour le raccordement pour un éventuel projet de raccordement par le nord. Pour nous, ça poserait énormément de problèmes vu l'écosystème du Pertuis, notamment et de toute la complexité que ce raccordement viendrait poser en termes de pratiques de la pêche. Étant donné qu'avec les fonds rocheux qu'il y a tout le long de l'île de Ré, je pense que ça poserait énormément de problèmes. Je voulais dire que si jamais un jour, il fallait qu'on se penche sur le raccordement, on se pencherait beaucoup plus sur un raccordement par le sud. Notre vision des choses, qui n'est pas une vision technique, mais ce ne sont que du sable et du gravier. Il me semble qu'on aurait l'assurance d'un enfouissement maximum pour préserver tous types de pêche et la sécurité des marins et de toute navigation. Je tenais à le dire. Je voudrais aussi que vous ayez bien compris, si jamais

le projet se fait, qu'on ne vienne pas nous dire admettons que c'est moins cher de raccorder d'un côté ou d'un autre. Hier, le ministre a bien dit que sur l'éolien, elle avait bien compris qu'il y avait un enjeu pêche et qu'il y avait une grande problématique pêche. Il faut que RTE comprenne bien qu'au lieu de favoriser un coût, il faudra aussi favoriser du social et de l'humain. Si un raccordement nous est plus favorable à nous et qu'il coûte plus cher, tant pis. Il coûtera plus cher, mais il faudra préserver l'activité la pêche et les pratiques de la pêche et les conditions halieutiques des espèces.

Denis Cuvillier : Merci M. Micheau. Sur le plan technique et logistique, la manière dont a réussi à intégrer M. Micheau à la conversation, est-ce qu'elle peut être aussi utilisée également avec M. Wahl ?

Domitille Arrivet : Je pense qu'il n'y a pas de raison que ce ne soit pas possible avec M. Wahl, s'il arrive à activer son micro. Comme il n'a pas levé la main, je ne sais pas s'il est encore dans les personnes...

Johnny Wahl : Bonjour à tout le monde. Déjà, il y a une étude du muséum d'histoire naturelle qui dit que c'est un environnement très particulier, il y a des coraux, beaucoup de choses. Je ne vois pas comment on pourrait, on va encore esquinter les fonds en plus des éoliennes, pour le raccordement. Dans les roches, il y a beaucoup plus de bateaux qui travaillent. Il y a une forte concentration de pêche. Je ne vois pas comment on pourrait passer par le nord. Comme l'a dit M. Micheau, la ministre a bien conclu qu'il y avait des problématiques sur ce projet. Pour nous, d'une manière ou d'une autre, le raccordement par le nord, ce n'est pas possible. J'ai cru comprendre qu'il n'y a que par le nord qu'ils peuvent faire passer du 400 000 volts. J'ai cru comprendre, non ? À moins que je me trompe, peut-être.

Denis Cuvillier : Une réponse de RTE puis après on reviendra au déroulé du Klaxoon.

Aurore Gillmann : Oui, M. Johnny Wahl, vous aurez votre réponse dans la partie de l'atelier des scénarios précisément. Vous verrez précisément ce qu'il en est.

Denis Cuvillier : Est-ce qu'on peut revenir sur le Klaxoon pour voir comment ça se déroule, peut-être pour donner des précisions complémentaires ?

Anne-Laure : Sur le Klaxoon, ce que vous voyez apparaitre, n'hésitez pas à cliquer sur « suivez-moi », ce qui permet d'arriver sur la boîte à idées. Ensuite, vous pouvez indiquer vos points de vigilance en rose et les enjeux à ajouter en violet sur le tableau. On voit bien que le tableau distingue le corridor nord et le corridor sud, la partie en mer et à terre dans la même idée que ce qui vous a été présenté précédemment par Aurore Gillmann. On vous invite à classer ces idées sur les différents corridors et de bien distinguer mer et terre. Pour rajouter un commentaire, ce qu'il faut faire, c'est effectivement appuyer sur le petit plus que vous voyez en bas de l'écran. Ça vous permet de créer un commentaire. En fonction de la couleur que vous choisissez, on considérera que c'est soit un point de vigilance, soit un enjeu qui n'a pas forcément été mentionné précédemment. N'hésitez pas à les classer. Si vous êtes perdu sur Klaxoon, pour recentrer l'image cliquez bien sur « Suivez-moi ». On voit déjà quelques idées à l'écran. Je vous propose de passer encore quelques trois à quatre minutes pour placer vos idées puis on passera à un temps de restitution et de lecture de ce qui a été indiqué. Si cela vous convient. Je laisse Aurore revenir sur quelques post-its si elle le souhaite, sinon on passera sur le reste de l'atelier. Ont été mentionnés

l'électromagnétisme, perturbation mammifères marins, notamment. Pour les travaux, une attention à la saison. Donc une question de saisonnalité. Un problème du Pertuis avec des fonds rocheux notamment près de l'île de Ré. Il a été noté en point d'attention le dérangement d'espèces benthiques, pélagiques, d'oiseaux. Mentionné comme enjeux qui n'ont pas été forcément mentionnés, les paysages sous-marins, l'habitat dans la vasière, l'existence de larges zones de fond meuble depuis Chassiron jusqu'à La Rochelle. Également, un enjeu de pêche professionnelle, maintenir les pratiques en adaptant l'ensouillage et/ ou des dispositifs de protection adaptés aux métiers qui se pratiquent sur chaque portion du câble. Méthode ERC appliquée aux enjeux de la pêche et des ressources halieutiques. Suivi de l'ensouillage à adapter aux mouvements sédimentaires qui peuvent être importants et notamment sur les tempêtes hivernales. Là, ça apparaît plutôt sur la partie sud. C'est vrai que je ne fais pas forcément la distinction entre les deux. Il y a pas mal d'informations qui sont au milieu. On considère que ça peut être pour les deux zones, ne pas se baser sur les coûts uniquement pour le raccordement. Je vois des étiquettes qui bougent. Si vous souhaitez modifier le placement de vos étiquettes, essayez de les mettre soit au nord, soit au sud pour qu'on puisse distinguer les deux variantes. Au sud, on voit le risque élevé de disparation de poissons emblématiques sur cette côté. En enjeu à ajouter sur cette partie sud, on retrouve la phase travaux, les usagers du littoral dont les activités nautiques, des espèces protégées et patrimoniales qu'on retrouve pour les deux zones. Apparaissent également en central comme point de vigilance, le remplacement des habitats meubles par des habitats rocheux dans le cas d'un enrochement des câbles. Ce qui aurait pour conséquence de modifier les communautés d'habitat benthique. Ensuite, sur les enjeux au littoral sur la partie nord, à mon avis, il semblerait que ce soit assez central. C'est garantir l'absence de perte nette de biodiversité. Une question sur le risque sismique. La destruction d'habitat, les couloirs migratoires d'importance communautaire. À vouloir éviter toutes les périodes sensibles, restera-t-il suffisamment de temps pour faire des travaux dans un délai raisonnable ? Garantir l'absence de perte nette de biodiversité, qui se retrouve au nord et au sud. Au nord, quelle incidence en phase d'entretien, maintenance des câbles, poste de conversion en mer ? Il y a beaucoup d'enjeux que vous mettez à la fois au nord et au sud. L'idée, c'est quand même de discriminer ces deux corridors. On vous invite à être peut-être plus spécifique dans les remarques qui sont faites, dans le placement surtout de ces étiquettes. Il faut bien distinguer les enjeux qui vont être différents au nord et au sud. Je vais continuer sur la partie terrestre pendant que vous faites des modifications sur les emplacements de ces étiquettes.

Pour la zone nord à terre, habitat et zone d'activité. C'est quelque chose qui apparaissait déjà, mais qui a été resouligné. Zone plus dense avec plus de consommation d'énergie pour la partie nord. Zone urbaine et portuaire possible au point de raccordement. En termes d'enjeux qui ont été mis sur la ligne entre le nord et le sud, on retrouve le dérangement d'espèces pendant les travaux. Localiser les infrastructures type chambres dans les espaces publics. Les questions sur la santé environnementale notamment sur les ondes électromagnétiques. Les grandes tranchées pour le raccordement qui pourraient représenter un risque de dissémination d'espèces exotiques envahissantes. L'effet de benne de point des raccordements pour les parcs photovoltaïques. Pas de compensation environnementale sur les terres agricoles. Si on passe à la partie sud. On voit la présence de dunes en termes d'enjeux qui n'ont pas forcément été évoqués précédemment, le passage de cours d'eau et la notion de paysage. Comme point de vigilance plus spécifique au sud, on retrouve la faible

disponibilité du foncier au vu des surfaces nécessaires pour les différents postes. Forêt de protection plus marais en grande partie. Et des prairies calcicoles à préserver.

Il me semble avoir fait le tour des enjeux qui ont été présentés. N'hésitez pas à continuer pour le moment à en ajouter quelques-uns. Je passe la parole à Aurore Gillmann si elle souhaite réagir.

Aurore Gillmann : Merci pour ces contributions. C'est toujours très intéressant et stimulant. J'ai envie de réagir sur deux contributions. Pas toutes, puisqu'il y en a certaines qui viennent en complément, d'autres en répétition de choses qu'on aura peut-être déjà traitées. Mais n'hésitez pas à nous interpeler via la plateforme d'échange, le chat, si vous souhaitez avoir un approfondissement. Je retiens deux choses, un ce sont les champs électromagnétiques qui reviennent encore une fois. Je n'en ai pas forcément parlé dans la première partie, je vais peut-être le faire ici. Je vois qu'il y a santé environnementale, ondes électromagnétiques. C'est pour dire les choses simples, il n'y a pas d'enjeux de santé liés aux émissions électromagnétiques des ouvrages RTE. C'est un premier élément à rappeler. Ce n'est d'ailleurs pas RTE qui le dit, ce sont des études scientifiques qui le disent sur des longues profondeurs de temps qui est utile à ce retour d'expérience. Il n'y a pas d'enjeux sur la santé, ni humaine ni animale. Après, il y a des questions évidemment qui sont posées par rapport au champ magnétique que peuvent émettre en câble en milieu terrestre ou marin. Il faut évidemment documenter. Ce n'est pas RTE qui le fait. Ce sont les scientifiques qui peuvent amener à le faire. Là-dessus, nous, on peut apporter des éléments. D'ailleurs, Ifremer l'a fait en partie sur ces sujets. Il a fait la bibliographie complète, internationale, des impacts des câbles haute tension qu'ils soient ensouillés ou simplement posés sur le fond de la mer pour voir les impacts et les effets possibles sur les différents compartiments en mer. Ce qui en ressort, sur les champs électromagnétiques, il n'y a pas forcément d'impact notable. Ceci dit, il est clair qu'il n'y a pas encore assez d'études qui peuvent être menées pour répondre à l'ensemble des questions. D'où les projets de R et D que j'ai rappelés en fin de présentation, dont plusieurs visent à compléter le retour d'expérience sur ce type de chose. Il en ressort globalement, les premiers résultats qu'on peut avoir notamment via le projet « Species » où Ifremer a fait des expériences sur une espèce électrosensible du homard. Ce sont des résultats qui sont aujourd'hui rassurants. En revanche, on sait qu'on doit encore apporter des réponses. C'est pour ça qu'on vient de lancer un nouveau projet visant à caractériser les impacts potentiels sur certaines espèces des champs magnétiques, pour répondre notamment aux questions qu'on peut avoir. Elles sont tout à fait légitimes sur l'ensemble des projets. Ce projet, il s'appelle « Sem Fish », on vient de le lancer. Il n'y a pas encore de résultat. On s'intéressera aux espèces marines amphihalines et aussi aux branches. Donc, aux espèces qu'on retrouve sur notre zone d'étude. C'est typiquement le projet qui contribuera à nourrir notre étude d'impacts. On a commencé à en parler avec le conseil scientifique de la façade, je pense qu'on continuera à en parler avec eux. C'est tout à fait normal. C'est leur rôle et le nôtre d'apporter ce type de réponse. Deuxième élément, nos liaisons sont souterraines. Il y a des émissions de champ magnétique puisqu'il y a du courant qui circule, c'est normal dans les câbles. En revanche, elles sont très faibles dès lors qu'on s'éloigne des câbles. C'est aussi pour rassurer, les impacts commencent à être de mieux en mieux connus, même s'il y a encore des résultats à produire. En tout état de cause, comme les câbles sont ensouillés, enterrés, les émissions sont très faibles et elles se réduisent très vite avec la distance. Voilà pour cette question parce qu'elle est suffisamment importante.

Puis à votre disposition si vous souhaitez qu'on discute ou qu'on approfondisse d'autres thématiques.

Anne-Laure : On va clôturer cette activité.

Domitille Arrivet : On pourra sans doute revenir aux détails de cette thématique dans la deuxième séquence qui va s'ouvrir à partir de maintenant et pendant une petite heure. C'est Élodie, vous qui êtes directrice de projet chez RTE qui allez maintenant présenter aux participants les différents scénarios de raccordement qui ont été mis au débat par la CPDP. Puis, on travaillera ensuite sur les scénarios, les impacts et les enjeux des scénarios nord, sud, sur chacune des différentes hypothèses que vous allez nous présenter.

Elodie Jaussaud : Effectivement, on passe sur cette deuxième séquence qui est dédiée aux scénarios de raccordement. L'objectif de cette séquence, on ne travaille pas sur la localisation du parc, mais sur la consistance possible du raccordement. Les scénarios CPDP de localisation du parc dont on voit apparaître ici en haut, ils vont être nos données d'entrée pour construire les différents types de raccordement possibles. Vous allez voir qu'il y a une gamme qui est variable en fonction de la localisation du parc.

Domitille Arrivet : Quand vous dites « consistance », c'est « trajectoire » ?

Elodie Jaussaud : C'est la consistance technique donc quels ouvrages on va voir, du courant continu, du courant alternatif ? Où on va mettre des postes ? Combien de liaisons ? Etc. Cette séquence va être divisée en deux parties. D'abord une présentation des scénarios de raccordement privilégiés pour chaque scénario de la CPDP. Puis ensuite un temps d'échanges en sous-groupe. On prendra 5 minutes pour aller s'installer dans des salles. On va faire 3 sous-groupes, de la localisation du parc et de sa distance au réseau à terre et de la puissance du parc qu'il va falloir acheminer jusqu'au réseau électrique qui existe à terre. On va avoir différentes consistances de raccordement possibles. Je ne vais pas les détailler ici, mais il y a courant alternatif, courant continu. Puis ensuite, en fonction de la puissance, on va avoir des infrastructures qui vont pouvoir varier. Ce qui change aussi selon les scénarios, c'est qu'en fonction de la puissance, on va pouvoir se raccorder sur le réseau 225 000 volts à RTE ou alors, il va falloir aller jusqu'au réseau 400 000 volts. On va voir que ça a une incidence parce qu'ils ne sont pas localisés tout à fait au même endroit. Pour chacun des scénarios CPDP qui sont présentés ici, on va regarder le ou les scénarios de raccordement. D'abord, on va vous présenter une carte pour bien localiser le parc, avoir une idée des distances, jusqu'au réseau auquel il faut se raccorder. Parce qu'on l'a vu, la distance, c'est un critère important dans le choix du raccordement. Puis ensuite, on vous présentera les solutions de raccordement privilégiées en réponse à chaque scénario. À chaque fois, on vous présentera la solution de raccordement pour le corridor nord, pour le corridor sud puis on vous donnera des éléments de consistance technique, les ouvrages qui la composent et des indications sur son empreinte spatiale ainsi que son coût. À ce stade du projet, on est très en amont. Les chiffres sont fournis à titre informatif et c'est à prendre en compte comme des ordres de grandeur. Mais ils ont un intérêt dans le sens où ils permettent de comparer les scénarios entre eux. Pareil pour certains scénarios, on va vous donner des fourchettes. Ça dépend de la consistance technique, typiquement entre devoir construire un poste de raccordement complet pour se raccorder ou venir étendre un poste existant, on ne va pas avoir la même emprise foncière. Un dernier point un peu sur le contenu. Le scénario 0, ce n'est pas de parc. S'il n'y a pas de parc éolien, il n'y a pas de raccordement. Je

l'aborde maintenant, on n'y reviendra pas par la suite. Enfin, en parallèle à la fin de chaque scénario, vous serez invités à répondre à une question sur Klaxoon afin d'exprimer vos préférences sur les différentes options de raccordement. Ça sera à chaque fois nord, sud et parfois aussi sur la consistance technique quand il y a un choix possible.

Je vous propose de passer maintenant au premier scénario CPDP, qui est le scénario qu'on appelle « 500 mégawatts historiques ». Ce qu'il est important de noter sur ce scénario, c'est qu'on peut le raccorder sur le réseau 225 000 volts. C'est celui qu'on voit en vert sur la carte. Sur ce scénario, la variante nord va se distinguer de la variante sud parce qu'on voit, entouré en pointillés noirs, qu'on a du réseau 225 à proximité de l'agglomération de La Rochelle, donc à proximité du littoral pour la variante nord. Pour la variante sud, on n'a pas de réseau 225, donc il va falloir remonter au réseau 400 000 volts qui est un peu plus dans les terres. C'est un raccordement qui sera envisagé en courant alternatif, à l'image de tous les raccordements qu'on est en train de faire pour les appels d'offres historiques en Normandie, en Bretagne donc les AO1 et AO2. Ce qu'il faut savoir, c'est que le courant alternatif, c'est ce qu'on utilise sur l'ensemble de notre réseau métropolitain. Le scénario privilégié pour la variante nord, il sera constitué d'un poste en mer, de deux liaisons en mer donc 225 000 volts qui vont venir relier la côte avec un site d'atterrissage. On va avoir ensuite directement des liaisons à terre, deux liaisons aussi, qui vont venir rejoindre le poste de raccordement au réseau de transport d'électricité. On a vu, à proximité de l'agglomération de La Rochelle. La particularité de cette solution, compte tenu de la longueur du raccordement, on aura à peu près 65 kilomètres en tout, liaison en mer, liaison à terre, il n'est pas nécessaire de construire un poste de compensation intermédiaire. C'est ce fameux poste qu'on doit construire à proximité du littoral. C'est un gain en termes d'empreinte environnementale. On est autour de 5 hectares de poste à créer. On verra que c'est assez faible comme emprise. Le coût du raccordement pour cette solution est estimé à peu près 20 % du coût total du projet. Quand on dit « coût total du projet », à chaque fois, c'est parc plus raccordement. Le scénario pour le corridor sud-est assez différent puisqu'on va venir se raccorder comme on l'a vu tout à l'heure au réseau 400 000 volts qui est un peu plus loin. On va avoir globalement la même consistance technique, sauf que comme on a 90 kilomètres de liaison et pas 65, on va devoir nécessairement créer un poste de compensation intermédiaire. À quoi il sert ? Quand on a des grandes distances de liaison souterraine en courant alternatif, on a un phénomène qui est la création d'énergie réactive et donc qui n'est finalement pas efficace. On va réussir à transporter moins d'électricité. Pour contrer ce phénomène physique, on doit installer des matériels de compensation qui vont venir absorber cette énergie réactive et garantir qu'on exporte l'ensemble de l'énergie qu'on crée par le parc vers le réseau de transport à terre. Ce poste de raccordement doit être implanté à 10, 15 kilomètres de l'atterrissage. C'est une contrainte assez forte. On a une emprise qui est un peu plus importante pour ce scénario-là puisqu'un poste de compensation, c'est à peu près 3 hectares. Ça vient s'ajouter à la surface nécessaire. Le coût du raccordement est un peu plus important dans le coût total du projet, on sera plutôt autour de 25 %. Ça s'explique par les infrastructures complémentaires à construire, le poste de compensation et les kilomètres supplémentaires de liaison. En conclusion et en vous invitant à donner votre avis sur ce scénario 1, quel est selon vous le corridor à privilégier pour le raccordement entre la variante nord et la variante sud sachant qu'elles sont assez contrastées ?

Domitille Arrivet : On est bien d'accord que là, on est seulement sur le premier scénario. Pour la réponse.

Elodie Jaussaud : Tout à fait. Je vous propose de passer au deuxième scénario qui est un projet à 1000 mégawatts dans la zone étendue proposée au débat public. C'est la zone qu'on voit apparaître ici en jaune. Pour ce niveau de puissance, il faut nécessairement se raccorder sur le réseau 400 000 volts. Le réseau 225 000 volts n'a pas les capacités d'accueillir autant de production. On va devoir aller chercher le trait rouge qui est à une cinquantaine de kilomètres à peu près du littoral. La particularité de ce scénario, c'est qu'il se situe au niveau du point de bascule entre scénario à courant continu et scénario à courant alternatif. C'est-à-dire que compte tenu de sa distance, si on est plutôt à l'est, donc plutôt proche des côtes, on va pouvoir envisager des solutions en courant alternatif, mais on est vraiment à la limite compte tenu des longueurs. Si on a un parc plutôt à l'ouest de la zone en jaune, ou vraiment sur son bord gauche, on aura des scénarios en courant continu qui pourront être tout à fait envisagés. Je vous propose de balayer les scénarios en courant alternatif. Ce qu'on voit, c'est qu'entre corridor nord et corridor sud, ça va être des scénarios qui vont être à peu près similaires, la distance à parcourir est globalement à peu près la même. On tient à dire que la faisabilité de cette solution doit être étudiée. Elle est a priori faisable si on a moins de 130 kilomètres de raccordement. Comme vous l'avez vu, on est passé à 1000 mégawatts, c'est-à-dire qu'on a doublé par rapport au scénario 1. Finalement, on va devoir doubler un certain nombre d'infrastructures de raccordement. On va avoir deux postes en mer, quatre liaisons en mer. On va devoir trouver deux sites d'atterrissage, deux postes de compensation, quatre liaisons à terre et un ou deux postes de raccordement au réseau de transport. Ça dépendra de la configuration qui sera retenue. De fait, on a des kilométrages de liaison qui sont supérieurs à 100 kilomètres. Des emprises de poste, quand on cumule tout, qui sont entre 12 et 17 hectares. C'est plus conséquent. On arrive à des coûts de raccordement qui sont entre 25 % et 30 % du coût total du projet. L'augmentation du coût est liée directement à la démultiplication des infrastructures et à l'allongement de la distance à parcourir. Si on passe maintenant à un scénario où le parc serait plus à l'extérieur de la zone, on va passer sur du courant continu. On vient toujours se raccorder au réseau 400 000 volts, mais on va avoir une consistance qui va être sensiblement différente. Le principe, c'est qu'on va transformer le courant alternatif en courant continu dans une station de conversion en mer puis dans une station de conversion qui va se situer à proximité du réseau terrestre. Entre les deux, le courant va transiter dans une liaison. On n'a plus d'ouvrage de compensation qui sont nécessaires pour cette technologie puisqu'on n'a pas de création de réactif. Le courant continu, c'est une technologie qui est largement utilisée par RTE pour les interconnexions avec les pays voisins. Elle permet de transporter des grandes quantités d'électricité sur des grandes distances. Par contre, elle nécessite des infrastructures assez conséquentes de part et d'autre, la station de conversion en mer et au niveau du poste de raccordement qui ont aussi un coût. Ce sont des solutions qui sont justifiées économiquement si la puissance à raccorder est de minimum 1000 mégawatts comme c'est le cas ici. Ces scénarios, l'intérêt qu'ils ont, c'est qu'on a une emprise foncière qui va être un peu plus réduite et qui va surtout être localisée au niveau du poste de raccordement et en mer. On arrive à un coût qui est à peu près 30 % du coût total du projet pour ces solutions. De la même manière, on va vous inviter à vous prononcer, cette fois pour le scénario 2 comme il y a deux technologies possibles, est-ce que vous préférez privilégier la technologie courant alternatif ou la technologie courant continu ? Et selon vous, quel est le corridor à privilégier pour le raccordement ? Est-ce que c'est le corridor nord ou le corridor sud ?

Anne-Laure : On va vous laisser un petit plus de temps que précédemment pour répondre à ces questions. On vous invite à bien vous reconnecter sur Klaxoon si jamais vous étiez déconnectés. Prenez le temps de vous connecter, de bien répondre. On va revenir plusieurs fois durant cette session sur le Klaxoon. C'est important pour nous d'avoir votre avis. Si vous n'avez pas pu le donner pour le premier scénario, on vous invite à l'écrire dans le chat sur Klaxoon, pour qu'on ait vos retours et qu'on puisse les prendre en considération.

Elodie Jaussaud : Le scénario 3, c'est le projet 1000 mégawatts hors du parc naturel marin. On voit qu'on sort de la zone qui a été soumise au débat public. C'est un scénario qui est proposé par la CPDP suite aux remontées qu'il y a eu des différents participants. Ça nous semblait important d'apporter des éléments de réponse sur ce scénario du point de vue du raccordement. Sur ce scénario et celui qu'on va voir ensuite, on va être sur des scénarios à courant continu dans tous les cas puisqu'on a des longueurs de raccordement et des puissances qui le justifient. On n'aura qu'une seule technologie envisagée. Ce scénario ainsi que le 4 vont ressembler au scénario de courant continu. Je vais les décrire assez rapidement. Si on passe à consistance. On va toujours au réseau 400 000 volts. De la même manière, on a nos deux stations de conversion aux deux extrémités puis une liaison qui permet de faire le lien entre ces deux points. On a à peu près entre 130 et 140 kilomètres de liaison minimum sur ces scénarios. On voit que c'est assez similaire en ordre de grandeur entre corridor nord et corridor sud. Le coût du projet va augmenter plus la distance augmente, plus on a de longueurs à créer. C'est vraiment sur la partie liaison que ça va jouer. On vous a mis supérieur à 30 %, mais toujours entre 30 % et 35 %. C'est pour dire que c'est un petit peu plus cher que le scénario 2 sans qu'on puisse donner des éléments beaucoup plus précis à ce stade. Le coût est lié au fait que la liaison est plus longue et que le poste en mer sera posé un peu plus profond puisqu'on est bien sur un poste en mer qui est posé. Sur ce scénario, de la même manière, on va vous demander votre préférence de corridor, sud ou nord.

Le scénario 4 va explorer des territoires encore plus lointains. C'est un projet d'une puissance de 1000 mégawatts, mais qui va être envisagé cette fois en éolien flottant ce qui va permettre de pouvoir passer la limite de profondeur des 70 mètres. On est sur des distances qui sont encore plus grandes. On est toujours sur du courant continu compte tenu de la puissance et de la distance. Au niveau de la consistance, on va être sur la même donc je ne la redétaille pas. Simplement, le point d'attention qu'on voulait mentionner, c'est qu'aujourd'hui, les postes en mer flottant n'existent pas pour ces niveaux de tension là. Tout simplement parce qu'il n'existe pas de câble électrique très haute tension dynamique. C'est-à-dire des câbles qui pourront accompagner le mouvement du poste flottant, donc mouvement qui serait généré par la houle, les vagues, le vent. Mais, à l'image des plateformes pétrolières, de ce qu'il se fait, il est possible de construire des postes posés à de grandes profondeurs. Ici, typiquement autour de 70 mètres. Ce qu'il est intéressant d'avoir en tête, si c'est faisable techniquement, après il y a un certain palier où le coût peut devenir rédhibitoire. On estime aujourd'hui que jusqu'à 100 mètres de profondeur, on doit pouvoir avoir des coûts qui sont acceptables. Au-delà, ça devient plus conséquent. C'est pour ça, en termes de coût, on donne des indications, ce sera probablement supérieur au scénario d'avant, mais on resterait dans la fourchette 30 % à 35 % du coût total du projet. Sur ce scénario, on va aussi vous demander votre préférence entre nord et sud.

Très bien, je vous propose de poursuivre. De la même manière, ceux qui n'ont pas encore répondu peuvent toujours le faire. Le débat public pose la question d'un éventuel second

parc d'une puissance qui peut aller jusqu'à 1000 mégawatts. Comme proposé par la CPDP dans ses scénarios, on vous propose d'étudier les scénarios de raccordement en cas d'implantation d'un second parc de 1000 mégawatts. Ce qui est intéressant d'avoir en tête, évidemment tout ce qu'on vous a présenté précédemment s'applique dans le cas d'un second parc. Si on voulait mettre un premier parc avec le scénario 1 variante nord, on pourrait très bien construire un deuxième parc type scénario 4, variante sud. On voulait simplement vous présenter ici qu'il est possible de mutualiser le raccordement de deux parcs éoliens. Ce que je viens de vous décrire, ça correspond au schéma de gauche. On peut envisager quelque chose qui est représenté sur le schéma de droite, c'est-à-dire un seul raccordement pour deux parcs. C'est possible, mais évidemment, il y a un certain nombre de critères qui doivent être remplis notamment des parcs qui doivent être voisins. C'est-à-dire que les éoliens les plus proches doivent être à peu près à 5-10 kilomètres de distance maximale. Ces parcs peuvent être posés ou flottants, comme on l'a vu. Le poste en mer sera posé. C'est ça le critère important. Évidemment, c'est quelque chose qui doit être prévu dès la conception du raccordement du premier parc afin que le raccordement soit correctement dimensionné. On va voir juste après la consistance d'un raccordement pour deux parcs. Quand on arrive à le faire, c'est une solution de moindres impacts puisqu'elle permet de limiter les structures de raccordement et donc l'empreinte spatiale du raccordement et donc de maîtriser ces impacts environnementaux. C'est aussi une solution qui permet d'optimiser les coûts par un effet d'échelle. Au niveau de la consistance, ça va ressembler aux consistances quand on raccorde un seul parc de 1000 mégawatts, mais on va avoir des installations qui sont plus grosses. On passe à un niveau de tension supérieur. Pour le 1000 mégawatts, on utilisait les niveaux haute tension 320 000 kilovolts, là on va passer au niveau de tension 525 000 kilovolts pour raccorder deux parcs de 1000 donc 2000 mégawatts en raccordement. On va avoir une station de conversion en mer qui va être un peu plus conséquente. Une station de conversion à terre qui va être aussi un peu plus conséquente. Et on aura probablement besoin d'avoir deux liaisons en mer et deux liaisons à terre pour raccorder l'ensemble. Un seul site d'atterrissage semble nécessaire au vu du fait qu'il y a deux liaisons. C'est une solution qui est justifiée économiquement à partir de 80 kilomètres de liaison. On a une empreinte spatiale qui est autour de 12 à 15 hectares de poste. On voit ici l'économie d'échelle sur le coût puisqu'on revient entre guillemets à peu près 30 % du coût global du projet, parc plus raccordement. La petite précision que je n'ai pas dite aussi pour le scénario 4, étant donné qu'on ne connaît pas les coûts d'un parc en flottant, on est parti de l'hypothèse que si on faisait un parc en flottant, c'est que les coûts seraient probablement équivalents à un parc en posé. Donc on a retenu pour nos estimations les coûts d'un parc en posé. On va vous poser deux questions sur cette partie. La première, est-ce que vous voyez un intérêt à la mutualisation du raccordement dans le cas de la création d'un second parc ? Selon vous, quel scénario de la CPDP se prête le mieux à une mutualisation ?

Domitille Arrivet : On va répartir les participants en sous-groupe. Il y a trois sous-groupes qui seront animés avec les mêmes documents et les mêmes compétences. Il y a un sous-groupe avec Gro de Saint-Martin et Paco, accompagné de Francis Beaucire donc le Président de la CPDP. Il y a un autre groupe qui va partir dans une salle avec Aurore et Camille accompagné de Julie Dumont de la CPDP. Puis un troisième groupe qui sera entre les mains d'Élodie et Alice et qui seront accompagnés de Denis Cuvillier de la CPDP. On va faire un petit travail d'une vingtaine de minutes maximum. De façon à ce qu'on puisse se retrouver collectivement à 16h20 pour faire la synthèse des échanges qui auront eu lieu dans

chacun des trois ateliers puis avoir des retours sur la réunion d'aujourd'hui. S'il y a des soucis, n'hésitez pas à les exprimer dans le chat.

Denis Cuvillier : Est-ce que vous pouvez nous préciser comment ça se passe pour la décomposition en sous-groupe ?

Domitille Arrivet : Je vais laisser à Anne-Laure répondre à cette question. Il n'y a rien à faire a priori puisque c'est une répartition aléatoire.

Anne-Laure : Oui, je suis en train de paramétrer les différents sous-groupes. Très vite, vous allez être attribués chacun à un sous-groupe. Je suis en train de le faire. Dans les minutes qui viennent, ça va fonctionner.

Domitille Arrivet : Le temps pour vous de prendre un petit café, une petite pause en attendant de poursuivre l'atelier. Petite pause technique. Ça ne fait jamais de mal.

(Interruption)

Intervenante : (...) Voilà la synthèse de ce premier atelier.

Intervenant : On a eu un échange sur le choix des critères qui avaient été retenus à savoir l'emprise spatiale et les coûts pour le raccordement. Il y a eu quelques critiques ou remarques par rapport à ces choix d'indicateurs, notamment sur le fait qu'il aurait été intéressant de montrer la puissance produite par rapport à ces critères. Si j'ai bien compris ce qui avait été expliqué. Essayer de les mettre en cohérence avec les objectifs de la PPE. Il aurait été peut-être plus intéressant de présenter une analyse au vu des volumes qui vont être développés dans les années futures. Ces indicateurs n'étaient peut-être pas les mieux adaptés. Il y a une expression du port de La Rochelle qui nous dit que ces indicateurs devraient plutôt prendre en perspective le moyen, long terme, pour reprendre notamment en compte la mutualisation. M. Toison qui est de Nature Environnement, nous a fait remarquer que les coûts plus lointains n'étaient pas plus chers et avaient beaucoup moins d'impacts environnementaux. M. Plisson du port nous a encore fait remarquer qu'une préférence pour la variante nord, notamment au niveau du port avec une possibilité d'atterrissage sur une zone industrielle, avec la possibilité de s'appuyer sur le raccordement par la quatre-voie. Mais aussi de compter sur un raccordement vers Niort qui est une zone plus dense et qui aura besoin de plus de puissance. Finalement, Mme Roche du Comité départemental nous a rappelé la position du Comité départemental à savoir la préférence pour le corridor sud. Elle se tenait à la disposition de RTE pour affiner les pratiques de pêche sur la zone d'étude.

Domitille Arrivet : Merci beaucoup. Est-ce que Camille vous êtes de retour parmi nous pour faire la synthèse de votre salle ?

Camille : Oui. Dans notre groupe, M. Mouseau de la Chambre d'agriculture et Mme Lavale qui est chargée d'affaires biodiversité à la Nouvelle-Aquitaine ont volontairement indiqué n'avoir pas voulu se positionner sur le meilleur scénario entre le nord et le sud. Parce qu'ils disent ne pas être compétents pour donner un avis sur le meilleur choix à effectuer. Mme Renon qui travaille en tant qu'animatrice Natura 2000 de la presqu'île d'Arvert a découvert avec surprise les scénarios hors parc naturel marin. Elle a également posé des questions sur la prise en compte par RTE de la forte dynamique du trait de côte pour la localisation de la chambre d'atterrissage sur cette presqu'île d'Arvert et la prise en compte par RTE également des possibilités de localisation des éventuelles liaisons souterraines au sein de ce domaine

forestier. Il y a eu des échanges à ce sujet. M. Soulier qui est directeur scientifique au CAPENA a réitéré sa question qu'il avait posé également en plénière sur le non-positionnement des habitats rocheux et la difficulté de se positionner sur un scénario de raccordement de ce fait. Ce à quoi on a rappelé l'existence de l'atelier environnement du 11 février qui permettra d'aborder avec les données existantes cet aspect du raccordement. Le Comité des pêches, M. Wahl a pu reposer certaines questions et également interroger que ce soit la CPDP et RTE sur la faisabilité du projet au regard de l'éloignement des côtes. Ce à quoi la CPDP a renvoyé vers l'atelier organisé le 22 février sur la faisabilité économique d'éloigner le parc. Il y a également eu des échanges sur l'empreinte spatiale des postes de raccordement à terre avec une interrogation sur d'où venaient ces surfaces côté RTE, par Mme Lavale et quelques explications. M. Soulier nous a également interrogés sur la sollicitation de port sur les scénarios sud. RTE a effectivement sollicité le port de Bordeaux, mais pas celui de Royan. Il a également été expliqué pourquoi on n'avait pas envisagé le passage par Oléron. Et nous avons aussi évoqué des points de compréhension sur les liens avec les projets de renforcement en cours au niveau de La Rochelle et le renforcement du poste de Saint-Jean-d'Angély. C'était plutôt un groupe où on a pu échanger et clarifier des points plutôt que noter des scénarios les uns par rapport aux autres.

Domitille Arrivet : Merci beaucoup à tous les trois. Pour conclure cette réunion très dense, je repasse la parole à Elodie Jaussaud qui est directrice de projet chez RTE.

Elodie Jaussaud : Oui. On va conclure très rapidement puisqu'on a légèrement débordé. Simplement pour vous dire qu'il y aura quelques suites d'ici à la fin du débat public. En fin de débat, RTE sera amené à proposer une zone d'étude resserrée, nord, sud ou autre, en fonction évidemment ce qui sortira de l'ensemble du débat. Les suites, c'est de traiter les questions qui notamment sont venues lors des échanges, d'ici la fin du débat, dans le cadre des ateliers prévus par la Commission du débat public sur les scénarios ou l'environnement le 11 février, par exemple. Pour ce qui touche à l'après-débat, RTE répondra avec l'État au rapport qu'est amené à produire la Commission particulière du débat public en application des textes en vigueur pour ce type de projet. Nous ferons une proposition de zone d'étude à l'État pour le projet de raccordement associé au projet éolien en mer souhaité par l'État, le cas échéant, bien sûr. Si l'État souhaite poursuivre la chose. Mais effectivement, il y a eu des déclarations ministérielles très récentes qui laissent à penser que ce sera le cas. En tout cas, la ministre l'a dit hier à Royan. Et à la suite, nous publierons un document de mise en perspective du réseau pour contribuer à la planification et donner des perspectives pour l'avenir, notamment la fameuse question du coût d'après que Francis Beaucire, Président de la Commission, retient souvent des échanges qu'on peut être amené à avoir avec le public. Voici pour la suite. On vous donne rendez-vous pour les prochains ateliers organisés par la Commission du débat.

Denis Cuvillier : Si je peux conclure cette réunion pour le nom de la CPDP. Je voulais remercier les animateurs et les organisateurs pour cet atelier qui était riche. Probablement un petit peu trop riche au regard du timing qui était prévu, mais ça n'en est que plus riche au final. Je suis très content qu'on ait fini par donner la parole à M. Wahl. Je pensais qu'on n'y arriverait jamais. On a fini par le faire. Ce n'est quand même pas la moindre des satisfactions vu la complexité de l'organisation de tous ces systèmes en ligne. Je donne deux rendez-vous au titre de la CPDP. L'atelier environnement le 11 février et surtout le Festival Énergies et Océan le 18 et 19 février. Sur le site du débat, vous verrez qu'il y a encore des

réunions à suivre après le Festival pour parler notamment des localisations du parc. Bonne soirée à tous et merci.